



coblençeavocats

Communiqué de presse

Paris, le 25 mars 2021

Coblençe avocats accompagne Alcoov dans le cadre de l'ouverture de son capital à Iconic Nectars

La société Alcoov, spécialisée dans les cocktails premium « ready to drink », réalise une première levée de fonds auprès Iconic Nectars Ventures. Coblençe avocats (Alexandre Brugière, associé, et Didem Senol) a accompagné Alcoov dans le cadre de cette opération.

Fondée par Nicolas Varnier et Philippe Di Méo en 2020, la société Alcoov distribue sous la marque [Le Barteleur](#) une gamme de cocktails premiums embouteillés (Negroni, Manhattan et Hanky Panky), « ready to drink, ready to serve » auprès d'un réseau de cavistes et autres distributeurs - dont Nicolas et La Grande Epicerie - mais aussi auprès d'établissements dénués de barmans. Malgré le contexte sanitaire, la marque s'est fortement déployée depuis sa création.

Jusqu'à présent détenue par ses deux fondateurs, la jeune société compte désormais à son capital Iconic Nectars Ventures, fonds de capital-risque créé en 2020 par le groupe familial privé [Iconic Nectars](#) (ex-Renaud Cointreau), spécialisé dans le développement d'un portefeuille de produits français dans l'univers des Vins et Spiritueux notamment à l'international. Le groupe présidé par Jean-Pierre Cointreau génère, la majeure partie de ses 60 M€ de chiffre d'affaires à l'export.

Cette prise de participation minoritaire d'un montant confidentiel va permettre à Alcoov de bénéficier de l'expertise financière et technique du groupe et de poursuivre son développement notamment à l'international. Un deuxième tour de table est actuellement amorcé.

A propos de Coblençe avocats

Coblençe avocats est un cabinet d'avocats créé en 1984, dédié au droit des affaires et comptant à ce jour 45 avocats dont 13 associés.

Le cabinet propose à ses clients un panel de compétences complet et cohérent et une expertise sur-mesure dans les principaux domaines du droit des affaires :

- Corporate – Fiscalité ;
- Droit social et droit des dirigeants ;
- IP/IT ;
- Droit de l'immobilier et de la construction ;
- Restructurations / Droit des entreprises en difficulté ;
- Contentieux des affaires.

Contacts :

Marie Merklen - Elliott & Markus
T : 01 53 41 41 84
m.merklen@elliott-markus.com

Marie Deléage - Coblençe avocats
T : 01 53 67 24 24
www.coblençe-avocats.com
deleage@coblençe-avocats.com
